

ANNONCES

1ère insertion . . . 10c
2ème insertion . . . 05c

L'ECHO DE CHARLEVOIX

ABONNEMENT

Un an . . . \$1.00
Six mois . . . 0.50

LA CIE TYPOGRAPHIQUE DE LA BAIE ST. PAUL, (LIMITÉE) PROPRIÉTAIRE.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Le Crime de Rawdon

(Suite) Les petits malheureux se cramponnaient à la vie, et après avoir dressé leur inutile barricade ils suppliaient Tom de les épargner.

Mais celui-ci voyait rouge. Il avait goûté au sang et il s'était enivré à son acre saveur. Aussi est-ce avec une impétuosité sauvage qu'il se précipita sur la porte et qu'il l'ébranla d'un coup de sa robuste épaule.

Mais la porte résistait. Voulez-vous ouvrir ! hurla l'assassin en poussant un horrible blasphème. Les deux enfants, fous de peur, se tenaient étroitement enlacés, claquant des dents et dans l'impossibilité de dire autre chose que ces mots confus.

Pardons ! pardon ! Pardons ! Pourquoi pardon ? Pardons ! Pardons ! Pardons ! Mais la brute s'impacientait. La résistance que lui offrait la porte porta le comble à son exaspération.

Il recula d'un pas, leva sa hache et, à coups redoublés, cribla la porte de coups lugubres et retentissants. De sinistres craquements se firent entendre et au-sitôt la porte tomba sur le fragile obstacle que les enfants avaient placé derrière elle.

D'un violent coup de pied Tom renversa ce qui encombrait son passage, et, terrible, pénétra dans la chambre nue. Par un mouvement instinctif les deux enfants se séparèrent et s'enfuirent chacun dans un coin opposé de la pièce. Ils semblaient ainsi vouloir diviser les coups, c'est-à-dire les retarder, dans le fol espoir peut-être qu'un secours providentiel leur arriverait.

Hélas ! ils devaient mourir. Tom se lança d'abord sur Hélène. Avant que la pauvre enfant ait pu jeter son dernier cri, la hache meurtrière la mordit au cou, comme elle avait déjà mordu ses deux sœurs.

Et un troisième cadavre pesait sur la conscience de l'assassin. Quand un petit Patrick, blême et tremblant, il ne put que joindre ses mains et balbutier une vaine prière à l'adresse du monstre. Mais Tom sourd et impitoyable, balançant son arme lui fit décrire un cercle complet et le tranchant du lourd instrument arracha la vie du dernier innocent qui se trouvait placé en travers des projets de l'immonde meurtrier.

Après avoir accompli cet horrible massacre, Tom Nulty sortit de la maison et erra dans les bois, comme une bête fauve repue de sang. Vers le soir, il se rendit chez un honorable cultivateur, M. Beaudry. Là, il rencontra Melle Rosa Lespérance, la petite fille de Beaudry, qui le questionna sur son état de surexcitation mêlé de tristesse.

—Je n'ai rien, répondit Tom. Il resta chez M. Beaudry jusqu'à dix heures du soir, d'abord comme à l'ordinaire et se retirant à l'heure à laquelle il avait l'habitude de regagner son logis.

Melle Rosa Lespérance, plus communément appelée Melle Beaudry, du nom de son grand père chez qui elle habite, est une très jolie brune, aux grands yeux noirs, doux, francs. Très intelligente et très élégante, Melle Rosa avait fait une impression profonde sur le cœur de Tom Nulty, car en dépit de sa sauvagerie, ce monstre avait un cœur.

Melle Rosa Lespérance a dix-huit ans. Elle a vécu pendant deux ans à Montréal où elle a acquis la grâce et l'innocente coquetterie des jeunes filles de la ville. On comprend qu'une pareille enchantresse ait captivé un gaillard ne recherchant que tout ce qui est un charme dans la vie, sauf le travail.

Deux semaines seulement avant le crime, Tom avait fait la connaissance de Melle Rosa Lespérance. Habitué à ne pas rencontrer de résistance à ses désirs, il avait mené cette affaire-là comme toutes les autres, tambour battant. A peine connaissait-il cette jeune personne qu'il la demanda en mariage. Melle Rosa ne répondit ni oui, ni non, et cette vague réponse, cet ajournement poi suffit à Tom pour édifier sa vie future.

Il se considéra comme l'époux de la jolie fille, et ne souffrant pas que ses projets fussent retardés, il s'enquit aussitôt auprès de ses parents, puis auprès de sa sœur, d'un gîte où tout lui serait servi en abondance, sans qu'il ait d'autre peine à prendre que celle de se coucher et de se mettre à table.

On a vu plus haut comment ses beaux projets avaient misérablement avortés. Disons toutefois que Melle Rosa Lespérance doit sortir indemne de tout soupçon dans cette terrible aventure.

Comme toute jeune fille de son âge et de sa condition, elle avait agréé les hommages d'un jeune homme qu'elle pouvait supposer vivre aussi régulièrement, aussi normalement que les autres jeunes gens de la paroisse.

Tom Nulty paraissait fort amoureux, et, de fait, l'était réellement. Quoique demeurant à cinq milles de la maison de sa bien aimée, Tom se rendait chez elle presque tous les jours, en dépit du mauvais état des chemins.

On comprend donc que lorsque son amoureux lui adressa une demande en mariage, Melle Rosa Lespérance ait pu lui laisser l'espoir de devenir sa compagne, sans pourtant prendre un engagement formel.

Mais Tom Nulty, l'être primitif et volontaire que nous connaissons maintenant, n'avait conscience d'aucuns des devoirs sociaux, nous l'avons démontré, et, de plus, il était incapable de saisir les délicates nuances d'une réponse de cette nature. Melle Rosa Lespérance n'ayant pas catégoriquement répondu non, il en conclut qu'elle avait répondu oui, et il se hâta de réaliser son désir.

Qui sait ce qu'il serait advenu de la jeune fille si elle avait opposé un refus formel à la demande de la brute ? Et maintenant, on comprend combien il fut facile de pénétrer le mobile de ce crime.

Dès la découverte des quatre cadavres, les soupçons s'égarèrent sur un vagabond mystérieux qui avait été vu dans la région. Mais l'habile détective McCaskill, intelligemment secondé par le coroner Lafontaine, ne tarda pas à fixer ses soupçons sur Tom Nulty.

A partir de ce moment, le policier guetta Tom avec une attention scrupuleuse. Il épia ses démarches, ses paroles, les traits de son visage, et il ne lui fallut que quelques heures pour être convaincu que c'était lui le coupable.

Le samedi, 6 novembre, l'assassin assista au service funèbre de ses victimes, dans la modeste église de Rawdon. Le grand connétable Lévêque, profond observateur, remarqua que Tom Nulty donnait des marques non équivoques de préoccupation. Cet indice, venant s'ajouter aux soupçons précédents et aux observations déjà recueillies, confirma le détective McCaskill dans ses sup-

positions. Ainsi, avant la cérémonie, Tom Nulty fut-il invité à se rendre à l'hôtel Morin pour fournir à la police quelques renseignements.

Tom se rendit librement à l'invitation, mais il va s'en dire qu'il était surveillé et qu'à la moindre tentative d'évasion il aurait purement et simplement été pris au collet et mis en état d'arrestation.

Donc, vers midi, Tom Nulty comparut devant le fameux limier. A brûle-point, celui-ci lui demanda : —Tom, qu'avez-vous fait dans la journée de jeudi ?

Neuvaine de Saint François Xavier

Nous annonçons la semaine dernière que la neuvaine de St. François-Xavier se faisait à l'île-aux-Coudres. La neuvaine a été close samedi.

Plusieurs prêtres étrangers qui étaient allés prêcher main-forte à M. le curé Lavie sont revenus jeudi 10 mars. Cette dévotion à Saint François-Xavier se propage tous les jours d'une manière étonnante.

Bien peu de personnes savent quand et comment cette neuvaine a pris naissance. Nous croyons intéressant de donner les renseignements suivants sur l'origine de cette dévotion, et que nous trouvons dans une revue religieuse de Montréal :

C'est une promesse miraculeuse de saint François-Xavier, dans une célèbre apparition au Père Marcel Mastrilli, religieux de la Compagnie de Jésus, qui a donné naissance à la neuvaine dite de la Grâce. Depuis près de deux siècles, des faveurs sans nombre en garantissent l'efficacité et autorisent la confiance des fidèles.

Sur la fin de l'année 1634, le vice roi de Naples donna ordre de décorer magnifiquement une église, dans laquelle il voulait célébrer en grande pompe la fête de l'Immaculée-Conception. Le Père Mastrilli était à surveiller les préparatifs, quand un marteau, du poids de deux livres, lui tomba sur la tête de plus de cent pieds de haut, et le coucha dans le sang. On le releva moralement blessé. Il fallait bientôt songer aux derniers sacrements ; mais le moribond ne put recevoir que l'extrême-onction. On pleurait déjà le Père Mastrilli comme mort, lorsque tout à coup une sérénité soudaine se répandit sur ses traits ; il ouvrit les yeux et les porta respectueusement sur un des côtés de son lit ; des mots à demi-voix et accompagnés de larmes, des dans vers une personne qui semblait lui parler, le mouvement de la main appliquant sur la blessure une relique de la vraie croix, tout fait juger que le malade est l'objet d'une faveur extraordinaire. En effet le Père se redressa, et, levant les yeux et les mains vers le ciel, il s'écria : "Mes Pères, je suis guéri, et c'est à saint François-Xavier que je le dois." A ces mots les assistants dans l'admiration et la reconnaissance récitèrent un Te Deum d'actions de grâce.

Depuis ce jour le Père Mastrilli s'était habillé sans peine ; il se prosterna devant l'image de son céleste médecin et y resta longtemps en prière. Après s'être relevé, il raconta lui-même au Père Recteur ce qui venait de lui arriver, ensuite il écrivit le récit pendant deux heures. Nous en extrayons les détails concernant la neuvaine.

Saint François-Xavier, pour lequel le Père professait une tendre dévotion, lui était apparu, le visage rayonnant de gloire ; il avait enjoint au malade d'appliquer sur sa blessure une reli-

que de la vraie croix, et lui avait fait faire le vœu d'aller au Japon pour y cueillir la palme du martyre ; puis il lui donna plusieurs avis salutaires pour sa sanctification ; enfin il lui assura que tous ceux qui, pendant l'espace de neuf jours, du 4 au 12 de mars, imploreraient chaque jour son intercession auprès de Dieu, se confesseraient et communieraient pendant la neuvaine, ressentiraient les effets de son crédit, en obtenant de Dieu tout ce qu'ils demanderaient pour leur salut et pour sa gloire.

Mastrilli partit bientôt après et, passant par Rome et par Madrid, il raconta lui-même au Pape Urbain VIII, et au roi d'Espagne Philippe IV, ainsi qu'à toute sa cour, ce grand miracle dont le bruit s'était déjà répandu partout. A peine arrivé au Japon, il y fut arrêté et condamné au tourment de la fosse qu'il endura pendant quatre jours, après lesquels il eut la tête tranchée.

La neuvaine a été dès lors pratiquée en tous lieux avec efficacité telle qu'on lui a donné le nom de Neuvaine de la Grâce.

Mme V. Darveau, de Montréal

UN CAS DES PLUS GRAVES D'ANÉMIE GUÉRIE PAR LES VERTUS CURATIVES DU BROMA

Madame V. Darveau, de Montréal, nous raconte ainsi son histoire : "J'ai souffert longtemps d'anémie, de chlorose et de perte d'appétit. J'étais devenue sans vie, d'une pâleur qui frappait tous ceux qui me voyaient. Je ne prenais que bien peu de nourriture et toujours à contre-cœur. Ma digestion se faisait péniblement. A certains jours ma faiblesse était extrême, ayant peine à me tenir debout. Je n'avais plus de sang, mes nerfs étaient malades. J'avais consulté, comme vous le pensez bien, plusieurs médecins et tous s'étaient accordés sur un point, que mon sang avait grand besoin d'être enrichi et mes nerfs fortifiés. On m'avait fait prendre plusieurs toniques, suivre certains régimes. On m'avait recommandé de ne rien négliger qui put améliorer ma condition, ajoutant que mon état de faiblesse était grave, qu'il fallait éviter à tout prix les complications. Je fis tout ce que m'avait été commandé. Aucun mieux sensible ne se produisit, cependant je souffrais toujours, étant dans un état complet de faiblesse extraordinaire. Un ami me conseilla un jour d'essayer le "Broma". Cette préparation tant vantée, me dit-elle, est très certainement le plus puissant tonique qu'il y ait comme reconstituant du sang et des nerfs.

Je laissai faire encore quelques jours et finalement j'en fis venir une bouteille et en pris de suite. Je fus agréablement surpris en constatant que ce remède opérait mieux que les autres, j'éprouvais déjà un changement notable. Ma confiance se ranima et je continuai à prendre du "Broma" avec la certitude que je serais guérie.

Mon appétit devenait meilleur, mes nerfs se fortifiaient, un sang nouveau, plein de force et de vigueur, coulait dans mes veines ; j'étais guérie !

Je repris mes travaux ordinaires sans éprouver aucune fatigue. Depuis cette époque j'ai toujours été bien portante, jouissant d'une excellente santé. Je veux toujours recommander le "Broma" à toutes mes amies souffrant de maladies du sang ou des nerfs.

Grains de Semence

BLE, AVOINE, ORGE, POIS, SARRASIN, Etc. BLE D'INDE A SILOS. GRAINE MIL CANADIEN ET DE L'OUEST, TREFLE ROUGE, BLANC, ALSIKE. ENGRAIS CHIMIQUES, PLATRE A TERRE.

J. B. RENAUD & CIE

NEGOCIANTS EN GROS. Fleur. Grains et Provisions. 126-140 RUE ST PAUL QUEBEC.

THOMAS MAY & Co.

Importateurs de NOUVEAUTES Carre Victoria, Montreal, P. Q.

Notre maison est une des plus anciennes du pays et notre commerce est étendu dans le monde entier. Nous importons nos marchandises directement d'Angleterre, d'Allemagne, de France et des Etats-Unis.

Nous avons une succursale dans la ville de QUEBEC. THOMAS MAY & CO. MONTREAL.

REPRESENTANT DE LA MAISON : J. H. Clerk

Si Vous Voulez Acheter A Bon Marché Allez Chez

J. B. BOIVIN, BAIE ST. PAUL.

Cette vieille maison de commerce, défie la compétition. Ses prix sont des plus bas et les marchandises du meilleur goût. Assortiment considérable de farine, de viandes, de poissons en un mot vous trouverez dans ce magasin tout ce que vous aurez besoin depuis l'article d'absolu nécessité, jusqu'à l'objet de luxe.

ENEZ EN FOULE !

Benjamin Simard

Le Magasin qui fait le plus Haut Montant d'affaires par Année ! En face de l'Eglise, Baie St. Paul.

M. Simard désire informer ses nombreuses pratiques qu'il a toujours en stock un assortiment complet de marchandises sèches. Groceries de toutes sortes. Lard, poissons, farines de toutes les qualités, et de tous les prix.

Bois de Chauffage, Etc.

Chemin de fer de Charlevoix

"Petit à petit l'oiseau fait son nid." Lorsque l'humble "Courrier de Charlevoix" fut fondé à la Baie St. Paul, il y a eu justes trois ans le premier jour du présent mois, son but avoué et reconnu était de promouvoir la construction d'un chemin de fer à travers le comté de Charlevoix. A son origine même, ce journal a dû agir énergiquement au sujet d'un bill que M. Beemer avait sur le métier devant le parlement fédéral, bill qui devait lui assurer un privilège exclusif et éternel pour la construction d'un chemin de fer électrique ou à vapeur dans les comtés de Charlevoix, Saguenay et jusqu'aux confins du Labrador. Grâce au cri d'alarme jeté par le "Courrier" et aux démarches faites en temps opportun par ses directeurs, le galon de M. Beemer fut raccourci de manière à limiter son privilège à trois ans, croyons-nous.

Voilà que le privilège de M. Beemer et de sa compagnie achève son cours. Comme il sait qu'après lui ce n'est pas toujours le déluge, un habile homme qu'il est il se hâte de raconter à un rédacteur du "Soleil" avec une complaisance bien marquée, puisque cet écrivain le mentionne spécialement, que la ligne à vapeur de Québec au Cap Tourmente va être transformée en ligne électrique, et, "mirabile dictu", que la continuation de cette ligne jusqu'à la Baie St. Paul et à la Malbaie est une véritable question d'agrément pour lui, une bagatelle, une vètille enfin. Sans doute, brave entrepreneur, nous sommes de votre avis et nous le sommes depuis longtemps même. Mais comment expliquer que vous avez pu il n'y a pas si longtemps déjà laisser périmer d'un cœur léger les subsides importants accordés à cette construction par les gouvernements de Québec et Ottawa? Ou nous répondra peut-être qu'il était alors question d'un chemin à vapeur, ce qui aurait coûté plus cher.

Mais l'électricité était inventée déjà, nous est avis, et nos gouvernements auraient certainement permis cette transformation sans retirer leurs subsides. Enfin ne récriminons plus, c'est absolument inutile et ce qui est fait est fait; soyons plus pratique que cela.

En effet, le comté de Charlevoix est devenu plus pratique. Il s'est aperçu que la parole des politiciens et des entrepreneurs se valaient l'une et l'autre. Il a aussi constaté que ces belles inventions du bon Dieu sont le patrimoine de tout le monde; que la Providence en nous gratifiant d'un pays montagneux nous a aussi donné des pouvoirs d'eau puissants qui peuvent se convertir en électricité; qu'une compagnie formée par des ruraux peut obtenir des subsides tout aussi bien qu'une autre compagnie qui serait représentée par un président étranger, fut-il même Yankee. Voici ce qui est arrivé: Bon nombre de citoyens de Charlevoix sont en voie de former une société dans le but de construire un chemin de fer électrique de la Baie St. Paul à St. Joachim d'abord, et jusqu'à la Malbaie ensuite. Cette compagnie visera à l'utile plutôt qu'à l'agréable et se propose de construire son chemin dans la vallée qui se prolonge en arrière de la chaîne riveraine du Saint Laurent, c'est à dire par l'ancien chemin Cauchon.

Après avoir gravi les rampes qui conduisaient à St. Placide chos" très facile avec l'électricité, vous vous trouvez en face d'un plateau qui est un peu comme un sou, pour nous servir du langage vulgaire. Partout un terrain solide, bien égouté et pas un seul pont important. Conséquence: un chemin des plus faciles à construire et des moins coûteux.

Au départ, les puissantes cascades de la rivière Le Bras peuvent donner un pouvoir électrique illimité. La Compagnie Electrique de la Baie St. Paul n'emploie qu'une minime partie de ces cascades et cependant elle en retire une jolie puissance.

En résumé nous avons un chemin d'une construction facile et une ample force motrice à bonne condition.

Que M. Beemer fasse ou ne fasse pas son chemin de fer, à courte échéance le comté de Charlevoix aura son chemin électrique, et nous pouvons ajouter sans prétention que petit à petit "Le Courrier de Charlevoix" aura fait le nid de cette ligne si nécessaire.

La destitution de M. Bernier

Les journaux de la vieille capitale nous ont appris il y a quelques jours la destitution du capt. Bernier, comme gouverneur de la prison de Québec. M. Bernier est un conservateur, et certains journaux n'ont pas manqué de protester contre l'acte du gouvernement Marchand en criant à la tyrannie.

Quant à nous, nous envisageons la chose d'une toute autre façon.

Tout homme impartial, dira que le gouvernement a bien fait d'agir comme il l'a fait. Et en destituant le capt. Bernier, cela ne nous apparaît pas comme un acte arbitraire de la part du gouvernement, mais bien comme un acte de prudence, et selon nous les autorités ont fait leur devoir.

M. Bernier a eu une enquête l'autonome dernier, et malgré les faits révélés dans ce procès à huis-clos, nous savons de source certaine qu'il a été trouvé coupable de négligence. Ainsi, par exemple, le gouverneur se faisait conduire en ville par des prisonniers qui l'attendaient à la porte, ou bien le cocher improvisé s'en revenait seul à la prison.

Pendant qu'un prisonnier se promenait ainsi sur la rue, n'aurait-il pas pu prendre la poudre d'escampette?

C'était donc une négligence et une imprudence de la part de M. Bernier.

Cependant celui-ci fut continué dans sa charge après cette enquête.

Il y a quelques semaines, un nommé Malenfant, condamné à cinq ans de pénitencier, s'ôta la vie en s'empoisonnant. A l'enquête, il est prouvé que Malenfant avait toujours eu du poison sur lui et un revolver pendant tout le temps de son incarcération. C'était là assurément un manque de surveillance imparadmissible de la part du gouverneur. C'est à la suite de ces faits que M. Bernier a été destitué.

Encore une fois, nous le répétons, il n'y a pas un homme impartial qui condamnera cette destitution. Les autorités provinciales mériteraient même les félicitations pour avoir donné cet exemple.

LE MAIRE DE ST-HILARION

"C'était pas la peine assurément d'échanger de gouvernement!"

Béranger avait-il en vue notre paroisse en écrivant ces lignes? ou le dirait, parole d'honneur.

Ayant à subir une seconde épreuve, M. Thos Côté a vu cette fois doubler sa majorité. C'était une protestation de tous les citoyens dignes de ce nom, aussi bien libéraux que conservateurs en faveur de M. Côté; car malgré une lutte acharnée, M. Côté l'a remporté par 21 voix.

On a fait la lutte à ce monsieur "au nom de la paix et de l'ordre..." ; en voilà une belle, par exemple: comme si le choix de l'homme que la paroisse désire n'est pas synonyme de paix et d'ordre?

Non; c'était s'agiter en vain. M. Thos. Côté avait rempli fidèlement son mandat de maire pendant trois ans, évitant toute poursuite à la paroisse, ramenant l'équilibre dans les finances. M. Côté est un commerçant intelligent et humain, un citoyen paisible et intègre, ou pour tout résumer, c'est un brave homme, et c'est contre ce titre indiscutable que sont venus se briser les vaines ambitions, les intrigues de gens qui veulent à tout prix casser les vitres, oubliant qu'ils ne font par là qu'afficher leur insignifiance.

Le conseil à sa séance d'aujourd'hui, a réélu M. Côté maire.

On parle encore d'instituer d'autres procédures; mais est-ce qu'il n'y aurait pas dans le Code Municipal, une clause pour mettre fin aux procès vexatoires?

COMMUNIQUÉ.

Correspondance

M. l'Éditeur de "L'Écho de Charlevoix."

Monsieur,

Ayant eu l'occasion d'entendre parler d'un livre intitulé "Manuel de Médecine Vétérinaire", vulgarisé pour le cultivateur par le Dr J. Duchêne, M. V., je me le suis procuré. L'ayant fait lire par plusieurs cultivateurs intelligents, ils en ont été très satisfaits et plusieurs d'entre eux ont manifesté l'intention de se le procurer. Quoique le prix de ce livre soit très modique et au-dessous de sa valeur intrinsèque, plusieurs cultivateurs qui devraient l'avoir, n'en auront pas le moyen.

Est-ce que le Bureau d'Agriculture ne pourrait pas en fournir une certaine quantité aux cercles agricoles pour les distribuer gratis ou à moitié prix? Il m'est avis que cela serait aussi utile et même plus que bien des lectures faites par MM. les confédérés qui souvent ont bien pu d'auditeurs à leur conférence.

CULTIVATEUR.

C'est aussi notre avis. Le département de l'Agriculture devrait distribuer aux cercles agricoles le livre du Dr Duchêne ainsi que le "Manuel de l'Industrie Laitière", et "La Chimie de la Ferme."

Ces livres sont faits à la portée des cultivateurs et ce serait un excellent moyen d'instruire la classe agricole.

Ces livres valent mille fois mieux que n'importe quelle conférence puisque le cultivateur a toujours sous la main les renseignements qu'il lui faut.

Province de Québec

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE LA BAIE ST. PAUL

A une séance générale du Conseil municipal du Village de la Baie St. Paul, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi, le septième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle sont présents Monsieur Pierre D'Autueil, maire, Messieurs J. B. Boivin, Joseph Gagnon, Alfred Simard, Joseph Morin et Joseph Perron, formant un quorum sous la présidence de Monsieur le maire, il est ordonné et statué par règle-

Presque prisonniers durant les mois d'hiver

L'emprisonnement dans des chambres mal aérées a facilité l'empoisonnement du système et implante des germes de maladie

DES MILLIERS DE GENS ONT PERDU DE LEUR FORCE ET DE LEUR POIDS, ET LEUR SANTE EST DELABRÉE

Le Céleri Composé de Paine, le meilleur de tous les remèdes du printemps, purifie le sang, rend de la force aux nerfs et de la vigueur

Parmi les premiers bons résultats qui se manifestent par suite de l'usage du Céleri Composé de Paine au commencement du printemps sont une régularité parfaite des rognons, un bon appétit, un sommeil sain et une bonne digestion.

Ces bénéfices arrivent promptement quand on se sert du Céleri Composé de Paine ont naturellement pour résultat la bonne santé et l'établissement d'un système vigoureux qui peut résister à la maladie et même aux épidémies.

On devrait se rappeler que la lassitude au printemps, la nervosité, l'abattement, la langueur et le sentiment

de fatigue prouvent que la matière, dans les nerfs et l'épine dorsale ne reçoit pas la nourriture suffisante.

Le Céleri Composé de Paine fournira rapidement une nourriture fraîche et abondante à tous les tissus du corps; le grand remède est préparé dans ce but.

Le Céleri Composé de Paine est le seul remède au monde qui ait gagné l'entière confiance des médecins et des personnes les plus distinguées de toutes les parties du monde civilisé.

Ce remède dont la réputation est universelle est le seul qui peut répondre aux besoins de tous ceux qui sont

faibles et malades et qui ont été confinés dans des appartements mal aérés durant les longs mois d'hiver. Il empêche rapidement toute trace de poison et de maladie et donne un sang riche et pur qui assure la santé et la parfaite santé.

Si vous attachez de la valeur à votre vie, prenez garde aux imitations que certains marchands vous offriront. Le Céleri Composé de Paine est ce qu'il vous faut pour vous guérir; ne prenez rien d'autre; c'est un remède pour donner de la vie et rendre la santé.

ment comme suit, savoir: Attendu que le six juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, un règlement a été passé pour pourvoir à la construction d'un aqueduc aux frais de la corporation.

Attendu que le dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, un règlement a été passé pour conduire l'eau dans les maisons aux frais de la corporation.

Attendu que tous ces travaux ont été exécutés dans l'année mil huit cent quatre-vingt-quatorze et l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze et ont coûté la somme de quinze mille cinq cent cinquante piastres.

Attendu qu'en vertu d'un règlement adopté le six juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, approuvé par les Electeurs et par son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, une somme de dix mille cinq cent piastres, a été empruntée et payée à l'entrepreneur des dits travaux.

Attendu que la balance de la dite somme, savoir: cinq mille cinquante piastres a été réglée par divers billets consentis et signés avec intérêt à six pour cent en vertu de diverses résolutions du conseil adoptées respectivement le vingt et le novembre et le cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le quatorze janvier, le huit avril, le treize juin, le trois juillet, le trois août et le vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze; et qu'en vertu des dits billets négociés et renouvelés, la corporation doit aux porteurs d'iceux comme suit: A Dame Adèle Huot, Vve Adolphe Gagnon, mille piastres, Acam Simard, cinq cents piastres, Auguste Simard, neuf cents piastres, Toussaint Simard, onze cent quarante piastres, Honoré Gagnon, cent piastres, Dame Adèle Chaperon veuve Léandre Gobeil, sept cents piastres.

Attendu que par le démembrement de la municipalité de la Paroisse de St. Pierre et St. Paul, dite Baie St. Paul, la corporation de la dite Paroisse a été tenue au règlement des dettes et obligations communes, et a exigé du conseil municipal du Village de la Baie St. Paul, érigé et formé par le dit démembrement, la part totale des dites dettes et obligations dues collectivement, par tous les propriétaires et occupants des biens imposables dans la municipalité du dit Village, et que le deux novembre dernier, la balance des dites dettes dues par la corporation du Village de la Baie St. Paul, était de deux cent cinquante piastres.

Attendu que le changement du chemin de l'écore, en vertu d'un règlement adopté le quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, a été fait aux frais de la corporation et a coûté cent cinquante piastres réglées par un billet à l'ordre de Thomas Lavoie entre-

HYGIENE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut-être comparé au Philodonte du Dr Pourtier pour assainir la bouche, détruire les microbes qui s'y développent et raffermir les dents déchaussées.

DEPOI PRINCIPAL CHEZ

A VENDRE PARTOUT

W. Brunet & Cie.

139-141, RUE ST. JOSEPH, St. Roch, Québec.

preneur des dits travaux et renouvelé à l'ordre de Philippe Gagnon.

Attendu que le deux novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le conseil a par résolution réglé le montant de ces deux dernières dettes par un billet au montant de quatre cents piastres avec intérêt à six par cent à l'ordre de Boniface Verrault.

Attendu que le cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, le conseil a par résolution approuvé divers comptes dus par la corporation au montant total de deux cents piastres et a réglé ces comptes par un billet pour le montant de deux cents piastres avec intérêt à six par cent à l'ordre de Dame Caroline Fortin Veuve Dydime Simard.

Attendu que toutes les dites dettes réunies forment la somme totale de quatre mille neuf cent quarante piastres, portant intérêt à six par cent.

Attendu qu'il est opportun de réduire l'intérêt sur les dites dettes et de faire un emprunt à cette fin.

1o. Ce conseil pourra se procurer par un emprunt fait pour et au nom de la corporation du Village de la Baie St. Paul, une somme de cinq mille piastres pour être employée à payer les dites dettes de la corporation.

2o. L'intérêt sur la somme empruntée ne devra pas excéder cinq pour cent, par an, payable annuellement.

3o. Il est imposé sur tous les biens imposables de cette municipalité une taxe annuelle suffisante pour payer l'intérêt chaque année, sur la somme empruntée et deux par cent à part de l'intérêt comme fonds d'amortissement jusqu'à l'extinction de la dette.

4o. Il pourra être stipulé pour le remboursement, un terme qui ne sera pas moins de six ans.

5o. Le maire est autorisé à accepter et signer avec le prêteur un contrat conforme au présent règlement.

(Signé)
PIERRE D'AUTEUIL, Maire
GEO. N. CIMON, Sec. Trés.
GEO. N. CIMON, Sec. Trés.

Aux Habitants de la Municipalité du Village de la Baie St. Paul

PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité du Village de la Baie St. Paul.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-

signé
Qu'à la séance générale du conseil de la municipalité du Village de la Baie St. Paul, présidée par M. Pierre D'Autueil, maire, tenue au lieu ordinaire des séances, tous les conseillers présents, excepté M. Pamphile Boivin, gravement malade, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité.

Proposé par Mr. Joseph Morin, secondé par Jos. Ferron et résolu unanimement.

Que les Electeurs de cette municipalité soient convoqués à se réunir en assemblée publique, le lundi le 4 Avril prochain, à dix heures avant midi, au lieu ordinaire des séances du conseil, pour approuver ou désapprouver le règlement passé ce jour, pour autoriser le conseil à effectuer un emprunt de cinq mille piastres, et qu'un Poll soit tenu alors et là à cet effet.

Donné en le village de la Baie St. Paul, ce sept Mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

GEO. N. CIMON, Sec. Trés.

MAISON DE PENSION

BAIE ST. PAUL

M. Gagnon invite le public voyageur de bien vouloir lui faire une visite. Ils y trouveront une excellente pension qui ne le coûte en rien à celles des hôtels qui chargent \$2.00 à \$3.00 par jour.

Bonne table, bonne chambre et bon lit, voilà ce qu'un voyageur désire lorsqu'il arrive. Pour se procurer tout cela à la fois, allez chez

Joseph Gagnon, En face de l'Eglise

Rectification

M. le Rédacteur,

Dans un des derniers numéros de votre journal, vous publiez une correspondance signée NEMBOD, et attaquant les gardes-chasse du comté de Charlevoix. Votre correspondant affirmait qu'un grand massacre de caribous et d'originaux était fait dans le chemin du Saguenay. Et cet ami des lois se demande où sont les gardes-chasse. Pour la tranquillité de votre correspondant, je dois lui dire que pour le territoire confié à ma garde, j'ai fait mon devoir. Plus que cela, j'affirme que pas un originaux n'a été tué en temps prohibé, et si votre correspondant a l'intention de me viser dans son écrit, il peut changer d'adresse. Les originaux et caribous n'ont été massacrés que dans son imagination. Je proteste donc énergiquement contre une pareille accusation lancée dans le public sans raison aucune.

J'espère, M. le Rédacteur, que vous voudrez bien donner connaissance de cette lettre à vos lecteurs afin de réparer l'injustice commise à mon endroit.

Veuillez me croire,
Votre tout dévoué,
XAVIER PRADÉ,
Garde-chasse.

La Grippe

Infailiblement Enrayé par le
VIN MORIN
CRÉSO-PHATES.

Le seul remède, l'unique antidote contre la grippe, ce fiévreux des campagnes comme des villes, ce mal incontrôlable ne laissant sur son passage que souffrance et deuil, est le VIN MORIN à la Créosote et aux Hypophosphites.

Lorsque vous vous sentez atteint de cette maladie terrible ayez tout de suite une bouteille de cette précieuse préparation et prenez-en sans retard.

Méitez-vous des contrefaçons. Évitez avec soin toutes ces médecines inutiles; ces panacées sans valeur, ces milles et une préparations qui n'ont rien.

Le VIN MORIN CRÉSO-PHATES est paqueté dans une boîte ronde, rouge portant la signature du Dr Ed. Morin, sur l'étiquette.

En vente partout.

L'affaire de Saint-Fidèle

Les journaux de Québec nous arrivent avec une nouvelle à sensation. Il s'agirait ni plus ni moins que d'une tentative de meurtre qui aurait eu lieu à St Fidèle, dans le comté de Charlevoix.

Nous sommes allés aux renseignements et voici les faits qui se sont déroulés et y a trois semaines déjà :

Joseph Perron et Thomas Bilodeau sont deux beaux-frères qui demeurent dans la même maison et cultivaient la même terre.

À la suite de certaines difficultés ils se séparèrent.

Lorsque le moment de faire le partage de la récolte fut arrivé, une chicane s'éleva entre les deux beaux-frères. C'est au cours de cette querelle que Perron frappa Bilodeau à la tête avec un tisonnier.

L'on porta secours à la victime de cet assaut brutal et pendant plusieurs jours son état inspira des craintes sérieuses.

Perron fut arrêté pour assaut meurtrier et traduit devant MM. Elie Maltais et Dr Frenette, juges de paix. M. Perreault représentait la Couronne et M. Verret l'accusé.

Une difficulté étant survenue entre l'avocat de la couronne et le juge de paix Frenette, la cour s'ajourna, et l'on décida de porter la plainte devant M. le magistrat Simard.

La victime de l'assaut est parfaitement rétablie aujourd'hui.

Nouvelles Locales.

MORT DANS LES BOIS

Jeu-di matin, M. Onésime Gravel, de la Baie St Paul, par-

fait avec deux bœufs, attelés sur des trainaux à billots, pour aller chercher du bois, à une quinzaine d'arpents de chez lui. Vers midi, son épouse voyant qu'il retardait, et craignant quelque accident, partit à sa recherche. Elle le trouva couché sur le ventre dans sa voiture, les pieds traînant sur la neige et privé de connaissance. Elle fit tout son possible pour lui faire reprendre connaissance, mais inutilement. Alors elle revint au plus vite chercher du secours. MM. Dydimé Tremblay et Xavier Boivin se rendirent aussitôt auprès du malheureux Gravel, qu'ils trouvèrent toujours dans le même état. Avec le plus grand soin, ils le ramenèrent chez lui, puis allèrent chercher le prêtre qui lui administra les derniers sacrements. Malgré tous les soins, il expira vers cinq heures, sans avoir reconquis sa connaissance. Il est probable que, se sentant indisposé, il avait dirigé les bœufs vers sa maison, et s'était couché sur le traineau, espérant que les animaux le conduiraient chez lui; malheureusement, après avoir marché un arpent au plus, les animaux s'étaient arrêtés et ont dû rester la près de trois heures. Le coroner informé n'a pas jugé à propos de tenir une enquête.

Il est à peu près certain, cependant que l'infortuné est mort d'un rhumatisme emflamatoire, maladie qui le faisait souffrir depuis longtemps.

Gravel était âgé de 67 ans.

Cette famille semble destinée à mourir dans les bois. En effet, l'année dernière un frère du défunt a été trouvé gelé au même endroit. Un de ses neveux, Simon Gravel a failli périr l'automne dernier en revenant avec un voyage de bois; la lourde charge renversa sur lui et c'est presque un miracle qu'il ait pu sortir de sa dangereuse position.

Les funérailles de Gravel ont eu lieu samedi matin.

L'Accident de la Petite Rivière

La semaine dernière, nous annonçons brièvement le pénible accident arrivé à un enfant de M. Ernest Lavoie, de la Petite-Rivière.

Voici comment la chose est arrivée :

L'enfant, âgé de deux ans, jouait dans le chemin quand une voiture chargée de bois, appartenant à un nommé Jules Bluteau le renversa et lui passa sur le corps. Le pauvre petit fut traîné sous la voiture sur un parcours de 30 à 40 pieds. Lorsqu'on le releva, il avait perdu connaissance. Ses blessures étaient horribles à voir. D'abord il avait une fracture de la jambe gauche, près de l'aîne. Les chairs de son bras droit avaient été complètement enlevées et il ne restait plus que les os. Le cuir chevelu était presque entièrement disparu.

Malgré les blessures nombreuses qu'il a reçues le petit malheureux n'est point mort.

Sur qui doivent peser la responsabilité de cet accident? Les parents sont blâmables d'avoir laissé leur enfant jouer dans la rue et l'exposer ainsi à l'accident qui lui est arrivé. Mais d'un autre côté, le plus grand coupable est le maître du cheval. L'accident est dû à une négligence impardonnable. M. Bluteau comme bien d'autres imprudents ne conduisait pas son cheval. Le bête était laissée à elle seule pendant que le conducteur marchait en arrière en causant avec d'autres personnes.

C'est à ce moment que l'accident s'est produit. Si M. Bluteau eût été à son poste pour arrêter le cheval à temps, il aurait évité l'accident. Donc, la loi ne saurait être assez sévère contre ces négligents et ils sont en grand nombre qui obstruent la rue avec leurs voitures et exposent les piétons à être écrasés comme l'a été l'enfant de M. Lavoie. Il faudrait que la loi fit un exemple afin de rendre nos gens plus prudents.

Nos remarques ne s'appliquent non seulement à M. Bluteau mais à tous les charroyeurs de bois en général.

M. T. P. Tremblay, de la maison Renaud et Cie et M. V. Dostie, de la maison Déry sont à la Baie St. Paul.

PETITES NOUVELLES

M. Ernest Boily, navigateur, est à se faire construire une goélette dans la Baie de la Baie. Cette goélette a quarante pieds de quille et pourra porter 80 cordes de bois.

Madame Marie Gny épouse de M. Alfred Bouchard, de cette paroisse vient de subir une opération. Depuis longtemps madame Bouchard souffrait d'un cancer au côté gauche. Lundi elle s'est rendue chez le Dr. Guillette qui a très bien réussi dans l'opération. La tumeur avait déjà la grosseur d'un œuf.

Le jeune Gariépy qui avait songé à aller au Klondyke et qui s'était même rendu à Québec à cet effet, est parti lundi pour aller s'établir comme forgeron à La Patrie, comté de Compton, où réside son frère, M. le curé Gariépy.

Contrairement à l'habitude la mi-carême n'a pas été faite comme les années précédentes. Cette coutume commence à disparaître comme bien d'autres.

C'est le 4 avril prochain que sera voté le règlement municipal pour l'emprunt d'une somme de \$5000. Selon toute probabilité, ce règlement ne rencontrera pas d'opposition.

Les Quarante Heures ont eu lieu mardi et mercredi à St. Hilarion. M. le curé de la Baie St. Paul y assistait.

M. Thomas côté a été de nouveau élu par le conseil comme maire de St. Hilarion. Ses adversaires parlent d'instituer de nouvelles procédures afin de faire annuler sa réélection. Ce serait ni plus ni moins que de la tyrannie.

M. Edouard Tremblay, vient de louer sa boulangerie à M. Alfred Simard, qui continuera à cuire et à desservir les pratiques de M. Tremblay.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la nouvelle annonce de la maison Leclerc et Letellier, de Québec, que nous publions dans une autre page. Nous apprenons avec plaisir que Madame Vve Gobeil, qui a été si sérieusement malade prend de mieux tous les jours.

Le moulin à scie de M. F. X. Gagnon, à la Baie St-Paul, commencera à fonctionner dans les premiers jours de mai. M. Gagnon a actuellement environ 80,000 billots de fait et la coupe du bois est poussée avec activité. Notre entreprenant concitoyen espère se rendre à 40,000.

M. Bellerive, manufacturier de gants de Québec était ici la semaine dernière. M. Bellerive a vendu ses propriétés et son intention est de venir résider à la Baie St. Paul. Il parle même de continuer son industrie dans notre village. Ce serait une aubaine importante pour notre localité.

Le moulin de l'Isle-aux-Coudres a commencé à fonctionner le 20 mars. Nous semons juste un mois après, disent les vieux. Les semences commencent donc le 20 avril si l'on en croit ce pronostic.

La goélette Bienvenue capt. Jos. Simard, est libre de glace, prête à naviguer aussitôt que la saison le permettra. M. Prémis Boily espère mettre sa goélette à flot aujourd'hui.

PERSONNEL

M. le curé Boily, de St. Placide, est parti mardi pour St. Hilarion, afin d'assister aux Quarante-Heures.

M. Douville, représentant la maison Leclerc et Letellier, de Québec, est actuellement à la Baie St. Paul.

Mme Ephrem Lapointe et son fils Ludger, de la Malbaie, étaient à la Baie St. Paul ces jours derniers.

M. Daigneau, de la maison Daigneau & Noël, de Québec, est à la Baie St. Paul.

M. Poirier, représentant la maison Droain et Frère était de passage ici ces jours derniers.

NAISSANCE

Lundi, le 21 mars, Madame Eliphe Simard, a un fils.

Parrain et marraine : M. J. O. Paré, N. P., et Melle Elmira Gariépy.

DECES

Nous regrettons d'apprendre la mort de Madame Marie Al-ma Cimon, épouse de Monsieur

Alfred DuBerger, décédée à Waterloo, comté de Shefford, vendredi, le 18 courant, à l'âge de 81 ans et sept mois. Madame DuBerger était la cinquième fille de feu M. S. X. Cimon, ancien député de Charlevoix, à la Chambre des Communes. Elle laisse deux petites filles.

SAUVEZ VOS PLUMES

Les Teintures Diamant rendront les plumes foncées de votre chapeau et de votre calotte aussi bonnes que neuves

Il se peut que certaines dames ignorent que les vieilles plumes de leur chapeau et de leur calotte peuvent être rendues comme neuves par les teintures Diamant, ces amies universelles de la maison. Permettez-nous de vous dire comment vous devez faire cet ouvrage.

Servez-vous des teintures Diamant préparées pour la laine et la soie, qui peuvent être achetées maintenant chez n'importe quel marchand. Nettoyez la plume, la trempant 15 minutes dans la lessive forte, puis tirez-la doucement entre le pouce et l'index plusieurs fois et rincez dans l'eau chaude. Plongez-la et replongez-la dans la teinture jusqu'à ce que vous ayez obtenu la nuance désirée; rincez à l'eau froide et pressez doucement avec la main entre deux morceaux d'étoffe, afin de faire sortir l'eau; tenez-la ensuite devant un feu doux en la secouant légèrement jusqu'à ce qu'elle soit presque sèche, puis frisez-la en prenant trois ou quatre brins de la plume et en les tirant vivement entre le pouce et le dos des ciseaux et en continuant ainsi jusqu'à ce que toute la plume soit frisée. On peut retendre et rendre comme neuves les vieilles plumes. Pour retendre les plumes en noir ayez soin de vous servir de la teinture Diamant noire bon teint pour la soie et les plumes, préparées par les manufacturiers des teintures Diamant, c'est l'unique teinture avec laquelle vous pourrez donner aux plumes une riche couleur noire.

Conseil d'un voisin

LES MOYENS EMPLOYÉS POUR FAIRE RECOURIR LA SANTÉ A UNE PETITE FILLE

ELLE ÉPÉRISSAIT DE JOUR EN JOUR ET SES PARENTS DÉSESPÉRÉS DE LA VOIR REVENIR A LA SANTÉ.

De l' "Examiner", de Charlottetown : La guérison peut-être la plus remarquable qui ait été opérée jusqu'à présent, est celle de la petite Minie Woodside, fille de M. et Mme James Woodside, de Baltic, I. P. E. M. et Mme Woodside sont membres de l'église presbytérienne de Pricetown et ils sont favorablement bien connus dans le canton où ils demeurent. M. Woodside fait un gros commerce d'huîtres. Un correspondant de journaux ayant entendu parler de la merveilleuse guérison de cette petite fille, se rendit chez M. Woodside pour s'assurer de la véracité des faits. Voici le résultat de l'entrevue : Il y a environ un an au mois de juin dernier, je remarquai que ma petite fille n'était pas aussi joyeuse que l'habitude et qu'elle enduret, de temps à autre, des douleurs à la tête et à la poitrine. Jusqu'à ce temps, elle n'avait jamais manqué son école et elle était remarquablement capable pour son âge. Elle ne faisait rien autre chose qu'aller à l'école, et elle ne croyait pas que cela lui fût fait tort. Je lui permis d'étudier trop assidûment. Pendant que sa santé n'était qu'un peu minée, je la retirai de l'école pendant quelques semaines, et je crus qu'après cela elle serait aussi bien qu'auparavant.

À la fin du compte, je fus amèrement déçu dans mon attente, car elle s'affaiblissait rapidement chaque jour et maigrissait dans la même proportion. J'étais alarmé au sujet de son état quand elle se plaignait de douleurs aux poumons et commença à tousser. Je me disposais à aller la conduire chez un médecin lorsqu'un voisin demanda à voir la malade et nous conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. Il m'assura que les Pilules Roses du Dr Williams avaient ramené sa propre fille à la santé, après que nombre de médecins eussent été appelés auprès d'elle. Je résolus alors de les essayer et j'en achetai une couple de boîtes le jour même. Je commençai, en suivant fidèlement les directions, à faire prendre les pilules à ma petite fille. À la fin du mois, je remarquai une amélioration appréciable dans son état et ainsi encouragée, nous continuâmes l'usage des Pilules pendant trois mois. À cette époque, sa santé était

Etabli en 1863.

Leclerc & Letellier,

Epicerie et Provisions en Gros
104 et 106 Rue St. Paul
QUEBEC.

VIN DE MESSE
UNE SPECIALITE.

Compagnie Chinic, QUEBEC

ANCIENNE MAISON METHOT FONDÉE EN 1808

Marchands Quincailliers
EN GROS ET EN DETAIL.

Fournisseurs Ordinaires

Du Clergé, des Fabriciens, des Marchands de la campagne, DES FORGERONS ET CHARRONS
Bon Marche Exceptionnel - - - Un Seul Prix.

WILFRID SIMARD

MAGASIN GENERAL,

J'offre en vente toutes les marchandises et provisions dont le public a besoin.—Farine, Sirop, Huiles, Poissons, lard; Thé, Café, Biscuits, Tabac, etc.

BON BOIS DE CHAUFFAGE

Marchandises sèches, Draps, Tweeds, Cotons, Indiennes, Flanellettes, Chaussures, etc.

WILFRID SIMARD.

BISCUITS ! BISCUITS ! !

Si vous voulez les Meilleurs biscuits fabriqués au Canada, adressez-vous à

J. B. ALLARD & FILS,

147, RUE ST JOSEPH,
QUEBEC.

Cette maison existe depuis 1859. Sa réputation est universelle, et il suffit d'acheter là une fois pour ne jamais aller ailleurs. Les prix sont des plus bas et la marchandise de première qualité. Une visite est sollicitée.

J. B. ALLARD & FILS.

revenue et elle pouvait aller à l'école. Je considère comme presque merveilleuse la guérison de ma fille et j'en attribue tout le mérite aux Pilules Roses du Dr Williams. Pour les petits garçons et les petites filles de constitutions délicates, on ne saurait prescrire de meilleur remède.

Ce qui a été fait pour ma petite fille pourra certainement être effectué pour le bénéfice d'autres enfants.

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent en s'attaquant à la racine de la maladie. Elles renouvellent et purifient le sang, renforcent les nerfs, chassent aussi la maladie du système. Évitez les imitations en insistant pour que les boîtes que vous achetez soient mises dans une enveloppe portant la marque de commerce entière : Les Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles.

GEO TANGUAY

FARINE, GRAIN,
LARD, POISSONS.

SPECIALITÉ :

Grains et Graines de Semence

Bureaux :

48 Rue St. Paul

MAGASINS :

38, 35 et 34, 36 Rue St. André
QUEBEC.

